

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 7 février 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> février 2023

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	24
Nombre de pouvoirs :	4
Nombre de votants :	28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN pouvoir à Jean-Louis CLOUET.

Est désigné secrétaire de séance : Juliette CELESTIN

<p><b>DEL 2023-02-03</b> <b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES</b></p>
--

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Considérant l'installation de Monsieur Olivier GRARD au sein du Conseil municipal, en remplacement de Monsieur Jacques ZAJDA,

Vu la délibération n° DEL2021-12-01 du 7 décembre 2021, fixant la composition des commissions municipales permanentes,

Vu les dispositions du Règlement intérieur, notamment son article 24 qui dispose que chacune des commissions municipales est composée de 6 membres de la Majorité municipale,

Il est proposé que Monsieur Olivier GRARD siège au sein de la commission n°2 Développement et aménagement durables - Formation - Développement commercial.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir fixer ainsi la composition des commissions municipales :

<b>1. Finances - Affaires générales</b>	
<b>Claude LEGOUY</b> Murielle WOLSKI Michel SPEMENT Françoise NIVESSE Gérard BELLEMERE Bernard HERBETTE Daniel DECLEIR	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Anke MEUNIER
<b>2. Développement et aménagement durables - Formation - Développement commercial</b>	
<b>Murielle WOLSKI</b> Claude LEGOUY Vincent CORNILLE Gérard BELLEMERE Daniel DECLEIR Rachel DELBOUYS Olivier GRARD	Josy CARREL-TORLET Thierry GALIN Anke MEUNIER
<b>3. Sécurité - Transport - Travaux</b>	
<b>Michel SPEMENT</b> Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Julien PICHELIN Gérard BELLEMERE Claude DALLE Ghislaine LEROY	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Michel HOULLIER Pascal FAYOLLE
<b>4. Action sociale - Anciens - Logement</b>	
<b>Françoise NIVESSE</b> Bernard HERBETTE Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE Marie-José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
<b>5. Culture - Patrimoine historique - Esthétique urbaine</b>	
<b>Julien PICHELIN</b> Claude LEGOUY Françoise NIVESSE Vincent CORNILLE Daniel DECLEIR Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Josy CARREL-TORLET Jean-Louis CLOUET
<b>6. Petite Enfance - Education</b>	
<b>Catherine LECOMTE</b> Cécilia RUGALA Sylvain DUBOIS Bernard HERBETTE Lysiane MOINAT Juliette CELESTIN Isabelle DELEPINE	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Tonia VIVIEN
<b>7. Communication - Numérique - Personnel communal</b>	
<b>Vincent CORNILLE</b> Murielle WOLSKI Catherine LECOMTE Sylvain DUBOIS Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Rachel DELBOUYS	Sophie CLAUS Jean-Louis CLOUET Pascal FAYOLLE Anke MEUNIER

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230207-DEL2023-02-03-DE  
Date de télétransmission : 09/02/2023  
Date de réception préfecture : 09/02/2023

<b>8. Sports - Associations - Animations</b>	
<b>Cécilia RUGALA</b> Gérard BELLEMERE Claude DALLE Bernard HERBETTE Ghislaine LEROY Rachel DELBOUYS Isabelle DELEPINE	Francis LEFEVRE Thierry GALIN Tonia VIVIEN
<b>9. Cohésion sociale - Politique de la ville - Services à la population</b>	
<b>Sylvain DUBOIS</b> Claude LEGOUY Catherine LECOMTE Cécilia RUGALA Eliane DANH SANG Lysiane MOINAT Marie José FERREIRA	Francis LEFEVRE Jean-Louis CLOUET Anke MEUNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie certifiée conforme,  
 A Crépy-en-Valois, le 7 février 2023.

Publié sur le site internet  
 de la commune  
 le : **09 FEV 2023**

Juliette CELESTIN  
 Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
 Maire de Crépy-en-Valois




---

### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20230207-DEL2023-02-03-DE Date de télétransmission : 09/02/2023 Date de réception préfecture : 09/02/2023
--